

Il ne fait aucun doute en ce qui me concerne, étant chargé de m'occuper du rétablissement des réfugiés, que bon nombre des solutions, des programmes et des politiques que nous avons proposés n'ont pas été suffisants. Pourtant, nous devrions prendre garde de ne pas dénigrer par une condamnation catégorique tout ce que nous avons accompli de bien jusqu'ici. Car il ne faut pas oublier le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dont les ressources financières s'élèvent cette année à près de 500 millions de dollars et les ressources humaines, à près de 1,700 personnes; cet organisme jouit du plus grand appui du Canada. En effet, notre pays en est l'un des principaux soutiens et nous participons activement à tous ses travaux et activités. Le Haut-Commissariat offre des services à l'échelle internationale, que ce soit au Salvador, au Nicaragua, en Somalie, en Érythrée, dans les pays de la Corne de l'Afrique ou en Asie du Sud-Est.

Le Haut-Commissariat a pour but de fournir un service essentiel, mais trop souvent, ce qui manque, c'est une tentative de la part des pouvoirs politiques pour s'attaquer à certaines causes profondes du problème des réfugiés. Ce n'est pas un problème qui peut être réglé par un seul pays. On a tort de croire qu'il suffit de s'élever violemment contre la situation pour régler automatiquement le problème des réfugiés. Ce problème doit être réglé de concert avec d'autres pays bien intentionnés et conjointement avec eux. Il doit être réglé dans le cadre des relations Nord-Sud. Tous les pays, riches et pauvres, doivent trouver une solution commune, car il s'agit là d'un problème qui leur est commun. Aucun pays dans le monde n'est à l'abri du problème des réfugiés.

Je crois, pour ma part, que nous avons un rôle particulier à jouer du fait de nos traditions et de notre passé récent. Le Canada s'est acquis la réputation, depuis la Seconde Guerre mondiale, de sympathiser profondément avec tous les réfugiés et de leur venir en aide. Cette réputation nous est très utile. Grâce à elle, nous avons pu prendre un certain nombre d'initiatives que les autres pays peuvent suivre. C'est une politique que tous les partis et tous les organismes appuient, selon moi. Il ne s'agit pas là d'un problème sur lequel les partis politiques s'affrontent ni sur lequel ils doivent mener campagne. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que notre pays doit prendre des décisions et des initiatives pour que la communauté internationale débattre l'évolution de la situation des réfugiés dans le monde.

● (1700)

Le Canada pour sa part ne s'est pas contenté de régler la question de l'accueil des réfugiés. Il s'est efforcé également de montrer à l'étranger qu'il pouvait préparer un programme d'ensemble assez valable pour régler la question des réfugiés. C'est ainsi que chaque année, nous soumettons au Parlement un programme concernant les réfugiés et les députés doivent admettre que ce programme a pris une dimension mondiale. Il ne s'agit pas simplement d'un plan d'urgence pour les situations de crise. Nous avons établi des niveaux cibles pour le Sud-Est asiatique, l'Afrique, l'Europe de l'Est et l'Amérique latine.

Je tiens à apprendre aux députés qui nous ont demandé ce que nous avons fait en Amérique latine et en Amérique centrale que, l'an dernier, dans le cadre de notre programme de réfugiés, nous avons doublé notre objectif cible. Nous avons maintenant établi à près de 1,000 le plafond des réfugiés

Relations internationales

admissibles en provenance de cette région. En outre, nous avons pris l'an dernier un certain nombre de mesures en Amérique centrale et en Amérique du Sud afin de concrétiser notre engagement. Nous avons offert d'accueillir 300 réfugiés cubains, même si notre pays n'était pas un endroit où ils désiraient spécialement vivre à cause du manque de contacts profonds et de racines. Cet automne, en collaboration avec le gouvernement québécois, nous avons élaboré un programme important relativement à l'accueil des réfugiés haïtiens. Récemment, nous avons adopté des mesures spéciales à l'endroit des Salvadoriens, mesures qui dépassent considérablement celles en vigueur dans la plupart des autres pays.

Je tiens à signaler aux députés que notre décision, relativement à la situation des réfugiés du Salvador, a été prise après des consultations étroites avec les Nations Unies. Le problème numéro un des Nations Unies réside dans la nécessité de trouver des centres d'accueil dans les environs du pays d'origine. Les représentants onusiens nous ont fait savoir qu'en attendant que le problème soit clarifié, en attendant qu'il y ait une entente politique sur l'installation des réfugiés, ils ne favoriseraient pas une relocalisation sur une grande échelle dans des pays d'accueil. Malgré ces conseils, nous étions disposés à assouplir les exigences concernant les Salvadoriens qui étaient au Canada, qui avaient des parents ici ou qui, étant rejetés par d'autres pays, n'avaient nulle part où aller. Nous leur avons offert asile ici.

C'est injustement que certains députés nous ont accusés d'avoir été indifférents au sort des réfugiés d'Amérique centrale. Nous avons pris des initiatives, comme il se devait, en constante collaboration avec les Nations Unies et avec d'autres pays. C'est d'ailleurs sur ce principe fondamental de collaboration que nous devrions élaborer de nouvelles mesures sur la scène internationale.

Il est un problème que tous les pays devront résoudre, et c'est celui que pose la définition du terme «réfugié». L'ancienne définition qui voulait qu'un réfugié soit une personne en fuite par crainte de persécution politique ne s'applique plus aux milliers de réfugiés qui ont fui Cuba. Souvent il s'agit de personnes qui fuient des pays où la pauvreté prend une ampleur grave, tragique même. S'agit-il de réfugiés, ou simplement de personnes poussées par un désir irrésistible d'échapper au besoin et d'emprunter la filière des réfugiés pour éluder les procédures normales d'immigration? Il est évident que dans le monde actuel, une différenciation s'impose dans les définitions et les règles applicables à la définition de la condition de réfugié.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a entamé des entretiens en ce sens. Il est certain que pendant l'année qui vient, nous allons avoir la possibilité, avec les dialogues Nord-Sud, les réunions au sommet et les rencontres du Commonwealth, d'user à nouveau de notre influence auprès de certains États tel les États-Unis, l'Australie et l'Allemagne de l'Ouest, qui constituent les autres grands centres d'accueil et de réinsertion, afin qu'ils participent à un examen global des problèmes des réfugiés.

Une autre grande possibilité s'ouvre à nous, Canadiens. Nous pouvons tirer partie non seulement de notre réputation ancienne, mais de l'expérience toute récente acquise au cours d'un des moments les plus fascinants et les plus enrichissants de notre histoire qu'a été l'arrivée d'un nombre important de